



## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 25 février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de la Ville de ROSHEIM s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la direction de Monsieur Michel HERR, Maire, pour la tenue d'une session ordinaire.

Nombre de conseillers élus : **27** ***Sous la présidence de Monsieur Michel HERR, Maire,***

Conseillers en fonction : **27** **Membres présents :**  
*Martine OHRESSER, Gilbert ECK, Ginette VASCONI, Jean-Louis FLIEGANS, Isabelle ROUVRAY, Bernard MODRY, Adjoints ; Jean-Pierre HOLTZ, Pia JOERGER, Carine MAETZ, Christophe ICHTERTZ, Claudine MASSON, Martine BEYREUTHER, Patrick VOLKRINGER, Laurence MOREAU, Dominique MEYER, Hélène ZANDONELLA CALLEGHER, Romain SPEISSER, Christiane ULMER, Nicolas FRIEDERICH, Christine FISCHER, Thierry LOTH.*

Conseillers présents : **22**

**Membres absents excusés :**

*Alain SIMON, Jean-Marc NIEDERST procuration à Pia JOERGER, Christine AFFOLTER procuration à Gilbert ECK, Emmanuel HEYDLER procuration à Isabelle ROUVRAY, Pierre AUBRY procuration à Christiane ULMER.*

### **N° 010/2019 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

VU l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui énonce que « lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

**DE DESIGNER** comme secrétaire du Conseil Municipal pour sa séance du 25 février 2019, Madame Muriel SCHARSCH, Directrice Générale des Services.

**N° 011/2019 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2019**

Monsieur Thierry LOTH souhaite apporter une modification dans la délibération N°009/2019 du débat d'orientation budgétaire 2019 (DOB).

La première ligne du 5<sup>ème</sup> paragraphe est modifiée tel que suit : Monsieur LOTH a questionné la majorité sur l'évolution attendue des recettes en 2019, Monsieur le Maire a précisé que la réponse sera apportée dans un slide suivant de la présentation.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Janvier 2019.

**N° 012/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2018 – VILLE DE ROSHEIM**

**A - COMPTE ADMINISTRATIF**

- VU** la délibération n° 032/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018, adoptant le Budget Primitif 2018 de la Ville de ROSHEIM ;
- VU** la délibération n° 083/2018 du Conseil Municipal du 9 juillet 2018, portant décision modificative n° 1 du budget principal de la commune ;
- VU** la délibération n° 105/2018 du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, portant décision modificative n° 2 du budget principal de la commune ;
- VU** La délibération n°125/2018 du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, portant décision modificative n°3 du budget principal de la commune ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion de l'exercice principal de la Ville 2018.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

## DÉCIDE

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de l'exercice 2018 de la Ville de Rosheim, comme suit :

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	5.780.639,77 €	3.788.431,56 €
Recettes	5.780.639,77 €	5.899.858,84 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 2.111.427,28 €</b>

INVESTISSEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses	5.958.980,61 €	2.031.127,46 €
Recettes	5.958.980,61 €	4.271.066,77€
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 2.239.939,31 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+ 4.351.366,59 €</b>

**DE CONSTATER** l'état des restes à réaliser qui s'établissent aux montants suivants :  
- section d'investissement : en dépenses, +1.040.385€  
suivant détails inscrits au CA 2018 et reportés au BP 2019.

### **B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2018 fait apparaître un excédent d'exécution global de +4.351.366,59€ ; résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de +2.111.427,28€ et d'un résultat excédentaire à la section d'investissement de +2.239.939,31€ ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

## DÉCIDE

**D'AFFECTER** une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/1068 – "Excédents de fonctionnement capitalisés" pour un montant de +1.811.427,28 €, correspondant aux réserves de la section d'investissement (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SI en Recettes) ;

**D'AFFECTER** le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 – "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de + 300.000 € (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SF en Recettes) ;

**D'AFFECTER** au c/001 "Excédent d'investissement reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2017, soit +2.239.939,31€ (inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SI en Recettes).

## **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 de la Ville de Rosheim ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018 ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

### **N° 013/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS - EXERCICE 2018 – CHAUFFERIE AU BOIS DE ROSHEIM**

#### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

- VU** la délibération n° 033/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018, portant adoption du Budget Primitif 2017 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;
- VU** la délibération n°106/2018 du Conseil municipal du 12 novembre 2018 portant adoption de la décision modificative n°1 du Budget Chaufferie 2018;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de la Chaufferie au bois de Rosheim relatif à l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	143.900,09 €	120.388,62 €
Recettes	143.900,09 €	107.737,43 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>- 12.651,19 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	121.803,44 €	120.553,44 €
Recettes	121.803,44 €	104.890,75 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>- 15.662,69 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>- 28.313,88 €</b>

## **B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2018 fait apparaître un déficit d'exécution global de -28.313,88€, résultant d'un solde déficitaire à la section de fonctionnement de -12.651,19€ et d'un résultat déficitaire à la section d'investissement de -15.662,69€ ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'AFFECTER** au c/001 "Déficit antérieur reporté" de la section de fonctionnement, le résultat de clôture 2018, soit **-12.651,19€** (inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en Dépenses).

**D'AFFECTER** au c/001 "Déficit antérieur reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2018, soit **-15.662,69€** (inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en Dépenses).

## **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 du service de la chaufferie au bois de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, relatif à la Chaufferie au Bois de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 014/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS - FORET COMMUNALE DE ROSHEIM**

## **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 034/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018, adoptant le Budget Primitif 2018 de la forêt communale de Rosheim ;

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du domaine forestier de la Ville de Rosheim.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
23 voix POUR, 2 abstentions (Nicolas FRIEDERICH et Thierry LOTH)

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif de la forêt communale de Rosheim relatif à l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	887.979,65 €	808.303,33 €
Recettes	887.979,65 €	968.214,32 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 159.910,99 €</b>

**B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
24 voix POUR, 2 abstentions (Nicolas FRIEDERICH et Thierry LOTH)

**DÉCIDE**

**D'AFFECTER** au BP Forêt 2019, le solde du résultat excédentaire de **159.910,99 €** au c/002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

**C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 de la forêt communale de Rosheim ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
24 voix POUR, 2 abstentions (Nicolas FRIEDERICH et Thierry LOTH)

## DÉCIDE

- D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, relatif au compte de la forêt communale de Rosheim ;
- DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 015/2019 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EAU**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

- VU** la délibération n° 036/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018 portant adoption du Budget Primitif 2017 du service de distribution d'eau potable ;
- VU** la délibération n° 108/2018 du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, portant décision modificative n° 1 du Budget Primitif 2017 du service de distribution d'eau potable
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service de l'eau relatif à l'exercice 2018.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

## DÉCIDE

- D'ADOPTER** le Compte Administratif du service public local de l'eau relatif à l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT- Exploitation</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	638.701,86 €	455.635,55 €
Recettes	638.701,86 €	554.151,94 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 98.516,39 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	520.428,53 €	151.372,48 €
Recettes	520.428,53 €	442.008,73 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 290.636,25 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+389.152,64 €</b>

**DE CONSTATER** l'état des restes à réaliser qui s'établit aux montants suivants :

- section d'investissement : en dépenses, +110.000€

suyant détails inscrits au CA 2017 et reportés au BP 2019.

## **B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2018 fait apparaître un excédent d'exécution global de +389.152,64€ résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de +98.516,39 et d'un résultat excédentaire à la section d'investissement de +290.636,25€ ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'AFFECTER** le solde du résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 – "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de +98.516,64€ (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SF en Recettes) ;

**D'AFFECTER** au c/001 "Résultat d'investissement reporté" de la section d'investissement, le résultat de clôture 2017, soit +290.636,25€ (qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SI en Recettes).

## **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 du service public local de l'eau ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, relatif au service public de l'eau de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 016/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2018 – SERVICE PUBLIC LOCAL D'ASSAINISSEMENT**

## **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 038/2018 du Conseil Municipal du 26 mars 2018, portant adoption du Budget Primitif 2017 du service public local de l'assainissement de la Ville de Rosheim ;



- VU** la délibération n° 109/2018 du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, portant décision modificative n° 1 du budget du service public local de l'assainissement ;
- VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif pour la gestion du service assainissement relatif à l'exercice 2018.

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif du service public local de l'eau relatif à l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b> FONCTIONNEMENT- Exploitation</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	840.380,86 €	374.271,60 €
Recettes	840.380,86 €	805.778,94 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>+ 431.507,34 €</b>

<b> INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	711.126,06 €	57.695,44 €
Recettes	711.126,06 €	287.849,70 €
<b>Excédent d'investissement</b>		<b>+ 230.154,26 €</b>
<b>Excédent global de clôture</b>		<b>+ 661.661,60 €</b>

**B – AFFECTATION DES RESULTATS**

**CONSIDERANT** que le compte financier 2018 fait apparaître un excédent d'exécution global de +661.661,60€, résultant d'un solde excédentaire à la section de fonctionnement de +431.507,34€ et d'un résultat excédentaire à la section d'investissement de +230.154.26€ ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'AFFECTER** le résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 – "Excédent de fonctionnement reporté" pour un montant de +431.507,34€ (et qui seront inscrits à l'exercice budgétaire 2019 en SF en Recettes) ;

**D’AFFECTER** au c/001 "Excédent d’investissement reporté" de la section d’investissement, le résultat de clôture 2018, soit +230.154,26€ (qui seront inscrits à l’exercice budgétaire 2019 en SI en Recettes).

### **C - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 du service assainissement ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l’unanimité,

#### **DÉCIDE**

**D’ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, relatif au service public d’assainissement de Rosheim ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 017/2019 :** **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 – ROSHEIM TERRAINS RITTERGASS**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 039/2018 du 26 mars 2018, portant adoption du Budget Primitif 2018 intitulé « Rosheim Terrains Rittergass » ;

**VU** la délibération n° 126/2018 du Conseil Municipal du 12 novembre 2018, portant décision modificative n° 1 du budget Terrains Rittergass

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s’est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif relatif à la gestion de « Rosheim Terrains Rittergass ».

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l’unanimité,

#### **DÉCIDE**

**D’ADOPTER** le Compte Administratif de « Rosheim Terrains Rittergass » relatif à l’exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	371.764,09 €	371.764,09 €
Recettes	371.764,09 €	371.764,09 €
<b>Excédent</b> de fonctionnement		<b>0 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - stock</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
<b>Solde</b> d'investissement		<b>0 €</b>

**DE CLÔTURER** le budget Terrains Rittergass suite à l'approbation du compte administratif 2018 Terrains Rittergass.

### **B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 de Rosheim Terrains Rittergass ;

#### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, relatif à « Rosheim Terrains Rittergass » ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 018/2019 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 – ROSHEIM LOTISSEMENTS**

### **A - COMPTE ADMINISTRATIF**

**VU** la délibération n° 040/2018 du 26 mars 2018, adoptant le Budget Primitif 2018 Rosheim Lotissements ;

**VU** la délibération n°110/2018 du Conseil municipal du 12 novembre 2018 portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 du budget Rosheim Lotissements.

**VU** la réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue en mairie le 13 février 2019 ;

Madame Martine OHRESSER, Maire-Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif Rosheim Lotissements ;

**Monsieur le Maire ayant quitté la salle lors du vote,**

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte Administratif Rosheim Lotissements relatif à l'exercice budgétaire 2018, comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS au BP</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	150.000 €	0 €
Recettes	150.000 €	0 €
<b>Solde de fonctionnement</b>		<b>0 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - stock</b>	<b>PREVISIONS au BP</b>	<b>REALISATIONS</b>
Dépenses	150.000 €	0 €
Recettes	150.000 €	0 €
<b>Solde d'exécution</b>		<b>0 €</b>

**B - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER**

Constatant que le Compte de Gestion du Trésorier retrace les mêmes opérations que le Compte Administratif 2018 Rosheim Lotissements ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ADOPTER** le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2018, Rosheim Lotissements ;

**DE DONNER** quitus au Trésorier de Rosheim pour sa gestion de l'exercice 2018.

**N° 019/2019 : RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNE DE BOERSCH**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dans son article 61, et le décret d'application n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, avec leur accord et après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit notamment des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention conclue entre la collectivité et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de la collectivité. L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement public administratif gestionnaire en est informée préalablement.

La mise à disposition donne lieu à remboursement. Néanmoins, en application de l'article 61 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient notamment entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.

Il est proposé de mettre Madame Anne-Marie L'HUISSIER à disposition de la commune de Boersch, à compter du 1er février 2019 selon les modalités prévues par convention.

En contrepartie de la mise à disposition, la commune de Boersch s'engage à verser à la commune de Rosheim une contribution annuelle représentant 100 % du salaire brut de l'intéressée (correspondante aux heures effectives) à laquelle s'ajoute les charges patronales.

VU le courrier de Madame Anne-Marie L'HUISSIER ;

### **Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** du renouvellement de la mise à disposition de Madame Anne-Marie L'HUISSIER auprès de la commune de Boersch, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, selon les conditions fixées dans la convention ci-jointe ;

**DE SIGNER** la convention de mise à disposition ci-jointe, celle-ci donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

**N° 020/2019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE**

Madame Isabelle ROUVRAY, Maire-Adjointe chargée du social, des affaires scolaires et de la jeunesse, informe l'Assemblée de la demande de subvention présentée par Madame Agnès YAMAGUCHI, Directrice de l'école élémentaire « des Tilleuls » à Molsheim, pour le séjour de 5 jours (du 29 avril au 3 mai 2019) à Chaux-Neuve dans le Jura, de la classe de CM2 parmi laquelle un enfant est domicilié à Rosheim.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 137/2009 du 14 décembre 2009 relative à la fixation de la nouvelle participation communale pour des séjours en classe de découverte ;

### **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**D'ALLOUER** à l'école élémentaire des Tilleuls, une subvention de :  
- 5 € X 5 jours X 1 élève, soit un total de 25 € (vingt-cinq euros) pour ce séjour.

Les crédits nécessaires seront ouverts au c/6574 de l'exercice 2019 du budget de la Ville de Rosheim.

### **POINTS DIVERS**

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'opportunité d'acquérir une emprise d'environ quarante mètres carré rue de la Marne afin de valoriser le mur d'enceinte et de rajouter éventuellement des places de parking jouxtant la Halle du Marché.
- L'ancienne conciergerie est actuellement vacante. Ce logement pourrait être réservé en logement d'urgence. Monsieur Thierry LOTH propose que le CCAS s'en occupe. Mme Hélène ZANDONELLA CALLEGHER trouve l'idée bonne, attention toutefois que le logement ne s'abîme pas s'il est peu occupé. Ce point sera à rediscuter lors d'une prochaine séance.
- Monsieur le Maire annonce plusieurs dates de manifestations à venir : rencontre avec les Conseillers Municipaux de Kappelrodeck le 13 avril à Rosheim, grand débat citoyen organisé par Monsieur Richard MULLER dans la Halle du Marché le 26 février à 20h00, rencontre avec Giberville à Rosheim les 30-31 mai et 1<sup>er</sup> juin en vue d'officialiser le jumelage. L'orgue Silbermann de l'église Sts-Pierre-et-Paul sera inauguré le week-end du 28-30 juin. Une Commission Réunie précédera le Conseil Municipal du 25 mars (19h00) : présentation par l'ONF du bilan 2018 et du programme 2019. Le Conseil Municipal d'avril est reporté à mai. La commission d'appel d'offres se réunira le 8 mars pour ouvrir les plis du complexe de football.
- Monsieur Gilbert ECK précise que le chantier rue du Muhlbach devrait débuter le 18 mars et durer jusque fin juillet.
- Monsieur Thierry LOTH interroge Monsieur le Maire sur le démarrage des travaux rue des Prunelles. Ceux-ci sont repoussés à septembre afin d'étudier au mieux les nouveaux plans de circulation qui seront annoncés dans les cahiers de liaison des élèves fin juin.
- Monsieur le Maire invite l'Assemblée au verre de l'amitié pour fêter son anniversaire.

---

Tous les points figurant à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.